

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mardi 22 avril 2014  
à 9H30 à La Roche Bernard

---

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 22 avril 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
  
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mardi 22 avril 2014  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**8 RESSOURCES :**

Marchés de téléphonie - Avenants

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a attribué, à la suite d'une consultation publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), des marchés de téléphonie qui ont été notifiés en décembre 2009, avec ordre de service au 1<sup>er</sup> avril 2010, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 mars 2014 :

<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>
Services de télécommunication (abonnements et consommations) Lot 1 - téléphonie fixe, abonnement, trafic entrant et sortant	SFR
Services de télécommunication (abonnements et consommations) Lot 3 - réseau privé et accès Internet	SFR
Acquisition, déploiement, formation et maintenance pour un système de téléphonie, commutation IP et systèmes connexes	Groupe TC

La passation de nouveaux marchés prenant en compte la récente réorganisation des services de l'IAV (avec la fermeture de l'Agence de REDON), et la redéfinition des besoins à satisfaire avec une nouvelle architecture des réseaux informatiques et téléphoniques des sites, nécessitent une prolongation de délai de 6 mois incluant :

- la définition des besoins, la rédaction des cahiers des charges (sans recourir à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), la publicité, la passation et la notification des marchés,
- la mise en place des prestations par l'attributaire du marché.

Ces avenants auront une incidence financière sur le montant des marchés, estimée, proportionnellement à leur durée initiale (48 mois), à 12.5% d'augmentation du montant initial (correspondant aux 6 mois de prolongation de délai).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve les montants des avenants pour les marchés de téléphonie, tels que présentés
- autorise le Président à formaliser et signer les avenants correspondants

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

Jean-François GUÉRIN